

À partir du 11 mai, la vie sociale reprend progressivement son cours. Vous pouvez, tout en respectant les règles de distanciation sociale :

- circuler librement dans votre région, sauf pour les déplacements à plus de 100 km à vol d'oiseau de votre domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, qu'il soit familial ou professionnel ;
- pratiquer un sport individuel en extérieur ;
- vous rendre à nouveau dans les parcs et jardins , uniquement dans les départements où le virus circule faiblement et sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces ;
- vous rendre dans les forêts ;
- vous rendre dans les médiathèques, bibliothèques, les petits musées et les petits monuments ;
- vous rendre dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts. Ils n'organiseront cependant pas de cérémonie, au moins jusqu'au 2 juin ;
- vous rendre aux cérémonies funéraires qui resteront limitées à 20 personnes ;
- vous rendre dans les cimetières ;
- participer à des rassemblements limités à 10 personnes. Un nouveau seuil pourra être défini fin mai
Cependant :
- vous ne pouvez pas pratiquer de sport dans les lieux couverts, ni de sport collectif, ni de sport de contact (la liste précise est diffusée par le ministère des sports) ;
- les plages, lacs, bases nautiques, sont inaccessibles - sauf demande des maires effectuées aux Préfets et indiquant les mesures de distanciation physiques prises. Une décision sera prise fin mai ;
- les manifestations de plus de 5000 participants (sportives, culturelles, etc.) ne pourront pas se tenir avant le mois de septembre ;
- les parcs et jardins sont fermés jusqu'au 1er juin dans les départements rouges où la circulation épidémique est élevée ;
- les musées, monuments, parcs zoologiques sont fermés - sauf décision contraire du préfet après avis du maire et du gestionnaire de l'établissement ;
- les manifestations de plus de 5000 participants (sportives, culturelles, etc.) ne peuvent pas se tenir jusqu'au 31 août ;
- la saison actuelle des sports professionnels dont le football ne reprendra pas ;
- les mariages continueront d'être reportés, sauf urgences ;
- la décision des conditions de réouverture des cafés et restaurants sera prise à la fin du mois de mai. Le respect par chacun d'entre nous de ces règles contraignantes est important : notre santé collective en dépend !

Les personnes âgées et vulnérables sont invitées (sans obligation ni besoin d'attestation) à respecter les règles similaires à celles imposées durant la période de confinement, et donc à limiter leurs contacts et leurs sorties. Les personnes qui rendent visite à ces personnes doivent respecter les précautions nécessaires à la préservation de leur santé fragile.